

# Ce que pense Eric Raymond de la clause NC des Creative Commons (pas du bien)

[Eric S Raymond](#) est une figure historique du logiciel libre, auteur notamment du désormais culte [La Cathédrale et le Bazar](#).



Il vient de s'exprimer sur la clause NC (non commerciale) des licences [Creative Commons](#) et cela a le mérite d'une certaine clarté !

Pour rappel cette clause stipule que « vous n'avez pas le droit d'utiliser cette oeuvre à des fins commerciales » (sans l'autorisation de ou des auteur(s)), ce qui ne la rend pas libre au sens du logiciel libre et qui pose de nombreux problèmes dans la définition et le périmètre de ces *fins commerciales*.

## [CC-NC considered harmful](#)

*Eric S Raymond – 7 septembre 2012 – Blog personnel  
(Traduction : tibs, Dalza, Kiwileaks, zikas, lerefois)*

CC-NC considéré comme dangereux

Je viens de poster le [commentaire](#) suivant sur un article du blog de Creative Commons traitant des attributs « Pas d'utilisation commerciale » (NC) et « Pas de modifications » (ND) :

Je parle en tant que fondateur et président honoraire de l'[Open Source Initiative](#). L'option NC dans les licences Creative Commons a toujours été une mauvaise idée et devrait être supprimée.

Ce pourquoi elle devrait être enlevée n'a rien à voir avec aucune profonde philosophie ou politique couramment apportées dans le débat, et tout à voir avec le fait qu'il n'y a pas de critère légal de démarcation pour « activité commerciale ». Cette mauvaise définition se reflète dans les débats pour le terme *commercial*, qui signifie *transaction financière* ou *lucratif*, et c'est l'exacte raison pour laquelle l'Open Source Definition interdit aux licences logicielles open source de disposer de restrictions similaires.

Le groupe fondateur de l'OSI, après avoir étudié la possibilité, a conclu que l'attribut « NC » au sein d'une licence open source créerait une trop grande confusion au regard des droits et obligations, de trop nombreux effets secondaires sur des comportements que nous ne souhaitons pas encourager, et trop d'ouvertures possibles pour les *plaideurs compulsifs*. Ce qui est uniquement une source de contentieux au sein de notre communauté pourrait se révéler destructeur pour elle si des tribunaux antipathiques venaient à prendre des décisions défavorables, même de faible portée.

Je n'ai vu aucune raison de changer ce jugement et je pense qu'il s'applique à forces égales au Creative Commons. L'option NC est un piège dangereux et devrait être retirée.